



ASADP

ASADP- ASA de DENNEVILLE-Plage

Bulletin Printemps 2025

Le printemps fut clément avec notre littoral, et comme cette année 2025 ne proposera aucune marée de coefficient 100 ou plus avant le mois de septembre nous bénéficierons d'une période calme sur la surveillance côtière.



En revanche la pluie n'est que très peu tombée durant ce printemps, c'est rassurant pour tous les habitants des zones basses qui resteront bien au sec ! Mais cela met nos nappes phréatiques dans une situation critique. Or tous les sports nautiques sont consommateurs d'eau, il nous faudra, durant l'été, être raisonnables dans le rinçage de tous les engins de plage !

Les projets de notre établissement public ayant la mission de protection des personnes et des biens contre la mer se poursuivent avec beaucoup d'aléas administratifs. En effet, concernant la réalisation du batardeau, nous souhaiterions pouvoir démarrer les travaux prochainement puisque le syndicat a déjà délibéré sur le type d'ouvrage et sur l'entreprise retenue. N'ayant plus la capacité de financer seul la construction de ce batardeau, nous avons sollicité la commune au titre de l'obligation qu'elle doit à ses administrés de prévenir les catastrophes naturelles, et la Communauté d'agglomération du Cotentin au titre de la protection contre les inondations.

Nous avons reçu le vice-président de la communauté d'agglomération du Cotentin, qui serait prêt à participer à ce financement aux côtés de la commune. Nous attendons que la commune puisse nous recevoir pour échanger sur le financement de l'ouvrage.



Alors que le changement climatique est une réalité, nous penserons aux habitants de BLATTEN, aux habitants du Pas de Calais, et tant d'autres (la liste serait trop longue). Est-il raisonnable de reporter ultérieurement le financement d'une protection collective ?

L'ADTCOC est l'association des présidents d'ASA des côtes de la Manche. Celle-ci constate que sur toute la côte, du Sud au Nord, existent des difficultés administratives et financières pour protéger les habitants. Doit-on attendre la catastrophe pour agir ? L'ASA de Denneville Plage est bien consciente que nous ne pourrons pas tout faire à court terme, mais a minima, il serait nécessaire que les collectivités territoriales se rencontrent pour planifier ce qui peut être réalisé ensemble pour prévenir des catastrophes naturelles !

Cette année notre Assemblée des propriétaires aura lieu le mercredi 6 août à 17h00 à la chapelle de la plage, vous recevrez à ce sujet une convocation par courrier.

A très bientôt sur la plage

Denis LEFEBVRE, président